

Rapport du conseil communal du 9 décembre 2025

Séance publique

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) ouvre la séance du conseil communal et souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes. Elle salue les membres du conseil communal, les agents de l'administration communale ainsi que les membres de la commission des finances, lesquels participent traditionnellement à la séance consacrée à la présentation du budget pour l'exercice à venir.

1. Actes :

- a) Approbation d'un acte de vente.

Le contrat de vente conclu le 17 novembre 2025 porte sur la cession d'une maison située à L-6722 Grevenmacher, 4 « rue de l'École ». Le prix de vente a été fixé à 790.000 €.

La vente est réalisée dans l'intérêt public, à savoir dans le cadre du développement des infrastructures scolaires.

Accepté à l'unanimité.

- b) Approbation d'un acte de cession gratuite.

Le contrat de cession conclu le 17 novembre 2025 concerne deux terrains situés dans le quartier « Schaffmill ». La cession à titre gratuit intervient dans l'intérêt public, notamment en vue de l'intégration desdits terrains dans le domaine public communal.

Accepté à l'unanimité.

2. Hospice civil :

- a) Renouvellement d'un mandat au sein de la commission administrative.

Le mandat de Monsieur Gilbert LAUER arrive à échéance le 31 décembre 2025.

Le collège échevinal propose Monsieur Gilbert LAUER pour l'attribution du mandat devenu vacant, celui-ci ayant exprimé le souhait de renouveler son mandat.

Accepté à l'unanimité.

- b) Budget rectifié 2025 et budget initial 2026.

Accepté à l'unanimité.

3. Subsides :

- a) Aide aux enfants handicapés et défavorisés de Luxembourg : 50 €.

Accepté à l'unanimité.

- b) SOS Villages d'enfants Monde : 50 €

Accepté à l'unanimité.

4. Règlement-taxe : Introduction d'une taxe pour le remplacement de la carte d'accès au « Ressourcenzenter ».

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) indique qu'un feuillet d'information supplémentaire relatif à la nouvelle carte d'accès électronique SIGRE était joint au dernier bulletin communal. Chaque ménage recevra une telle carte. À cet effet, un montant de 25.000 € sera prévu au budget de l'exercice 2026. Le règlement-taxe soumis au vote concerne le cas de la perte de cette première carte. Dans cette hypothèse, un montant de 10 € sera facturé à la personne concernée pour l'établissement d'une carte de remplacement.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) se prononce favorablement sur le projet, rappelant qu'il s'agissait d'une revendication de son parti lors des discussions de l'année précédente relatives à la révision du règlement-taxes sur les déchets.

La conseillère Carine SAUER (CSV) s'informe de la possibilité d'enregistrer la carte, à l'instar d'autres cartes, sous forme numérique sur un téléphone mobile. La bourgmestre indique qu'elle ne dispose pas à ce stade de cette information.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) se renseigne sur le fonctionnement de la carte, notamment si celle-ci est scannée. L'échevin Marc KRIER (déi gréng) explique que la carte est effectivement scannée et que la facturation s'effectue ensuite automatiquement. Le conseiller Claude WAGNER (DP) s'enquiert par ailleurs du maintien du samedi comme jour d'ouverture. L'échevin Marc KRIER (déi gréng) le confirme et précise qu'il sera également possible, à l'avenir, d'accéder aux installations via un système de prise de rendez-vous.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) ajoute qu'il n'est pas encore possible de préciser la date à laquelle la nouvelle carte d'accès sera disponible. Elle indique que le conseil communal sera informé dès que des informations plus détaillées seront connues.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) demande si une carte perdue sera bloquée.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) le confirme.

L'échevine Liane FELTEN (CSV) précise qu'il était initialement prévu d'attribuer une carte à chaque ménage de la commune. Toutefois, le collège échevinal a décidé que les résidents de la maison de soins ainsi que du Foyer Pietert ne nécessitent pas de carte individuelle. Pour chacune de ces deux structures, une carte d'accès unique sera établie pour l'ensemble des résidents.

Accepté à l'unanimité.

5. Pacte logement : Modification Plan d'action local (PAL).

Le plan d'action local (PAL) du pacte logement doit être modifié, car dans sa forme actuelle, il ne permet pas le financement d'infrastructures publiques (atelier communal, école, salle de sport, etc.) dans le cadre du pacte pour le logement.

Le Ministère du Logement et de l'Aménagement du Territoire propose d'ajouter un nouveau domaine d'action plutôt que de modifier les existants.

Le cinquième champ d'action concerne la construction, la transformation ou l'entretien de l'ensemble des infrastructures communales.

L'acquisition de terrains destinés à la réalisation d'infrastructures communales pourrait également être financée par le biais du PAL.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) indique que, jusqu'à présent, le pacte logement (PAL) ne permettait pas de financer des bâtiments tels que des écoles ou autres infrastructures similaires.

Madame Stéphanie RODRIGUES du service d'urbanisme explique que le PAL prévoit que, lors de la création de logements sociaux à Grevenmacher, des aides financières sont accordées, lesquelles peuvent ensuite être utilisées pour d'autres projets publics au sein de la commune. Toutefois, cette possibilité n'était pas applicable au projet de l'atelier communal. C'est pourquoi un cinquième champ d'action a désormais été élaboré, afin de permettre à l'avenir le financement de l'ensemble des infrastructures publiques de la commune de Grevenmacher par le biais de ces aides.

Accepté à l'unanimité.

6. CIGR : Plan d'action local (PAL) 2026.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) précise qu'il s'agit des contributions financières que les communes partenaires du CIGR sont tenues de verser ; les montants respectifs sont détaillés en annexe.

La conseillère Carine SAUER (CSV) apporte les précisions suivantes : un nouveau président a été élu au sein du CIGR ; Monsieur Emile BOHNENBERGER a succédé Monsieur Claude DUMONT. Le CIGR s'est également doté d'une nouvelle responsable de direction, à savoir Madame Romaine BOEVER. Au total, le CIGR compte 76 bénéficiaires ainsi que 20 personnes encadrantes, répartis sur 7 communes. La contribution de la Ville de Grevenmacher n'a augmenté cette année que de 72 €. Par ailleurs, Madame Romaine BOEVER a présenté un rapport organisationnel, faisant état de la nécessité d'engager trois personnes supplémentaires au cours de l'année à venir afin de répondre aux exigences du Ministère du Travail.

Accepté à l'unanimité.

7. Présentation du budget rectifié 2025 et du budget initial 2026.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) fournit les explications suivantes :

À l'approche du mois de décembre débute, dans toutes les communes du pays, la période consacrée aux budgets. Il s'agit à cette occasion de dresser un bilan de l'année 2025 et de présenter les orientations ainsi que les principaux paramètres financiers pour l'année 2026.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) indique qu'elle n'a plus à évoquer de graves maladies contagieuses à l'échelle nationale. Elle souligne toutefois que, face aux défis actuels – tels que le logement abordable, la réforme des pensions, la fiscalité, les débats dans le domaine de la santé ainsi que l'augmentation de diverses taxes – la lutte contre la pauvreté ne doit en aucun cas être négligée. Cette pauvreté devient de plus en plus visible, également dans un Luxembourg pourtant prospère, comme en témoignent notamment les statistiques de l'Office social. Elle précise par ailleurs que l'année 2025 au Luxembourg a été marquée avant tout par le changement de trône, événement qui a également trouvé un écho à Grevenmacher.

Elle poursuit en indiquant qu'au-delà des frontières luxembourgeoises, la guerre en Ukraine ainsi que le conflit au Proche-Orient continuent de dominer l'actualité. À cela s'ajoutent de nombreux conflits de moindre ou de plus grande envergure sur le continent africain, souvent accompagnés de situations humanitaires critiques. Les enfants sont souvent les plus touchés par ces conflits.

Elle souligne en outre que l'augmentation et le caractère de plus en plus imprévisible des catastrophes naturelles ne doivent pas être ignorés. Le changement climatique est désormais une réalité largement reconnue, et le Luxembourg ne sera pas épargné par ses conséquences, comme l'ont démontré les événements survenus début septembre à Pulvermühl.

Elle constate que, bien que l'ensemble de ces éléments soit source de préoccupation, les responsables de la Ville de Grevenmacher entendent néanmoins rester optimistes et poursuivre leur action avec engagement. Cette démarche repose sur l'investissement remarquable de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, sans lequel de nombreuses réalisations ne seraient pas possibles. Cet engagement mérite une reconnaissance particulière et des remerciements appuyés, d'autant plus que la charge de travail ne diminue pas, mais continue au contraire de croître.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) précise enfin que la commune continue de se conformer aux orientations du gouvernement et de mener une politique financière saine, impliquant des investissements mesurés. Elle ajoute que les travaux se poursuivent en vue de la mise en œuvre des objectifs définis dans la déclaration du collège échevinal du 25 juillet 2023.

Elle indique que les priorités sont connues, qu'une partie d'entre elles a déjà été mise en œuvre, et annonce qu'elle les rappellera et les développera plus en détail :

- Finalisation du Centre culturel Machera avec gare routière et parking souterrain ; ouverture de la gare routière le 31 mars, inauguration de la gare routière et de l'installation photovoltaïque le 26 septembre ; la réfection du parking « Schweinsmoart » a d'ores et déjà pu être achevée en 2024 ; à l'heure actuelle, seules subsistent quelques difficultés mineures liées à un puits découvert lors des travaux.
- Parmi les événements culturels majeurs de l'année 2025 figuraient notamment les 100 ans du « Waimoart », « Maacher 8 », la Fête Nationale, les 25 ans du « Kulturhuef », un défilé de mode, l'exposition « Um Schweinsmoart », les manifestations jubilaires marquant les 75 ans du CFG, les 75 ans de la Reine du Vin et les 75 ans de la Fête du Raisin et du Vin de Grevenmacher, ainsi que de nombreux concerts et événements organisés au Machera.
- Le plan directeur relatif à l'extension et à la transformation de l'école fondamentale et de la Maison relais est établi et le concours d'architectes est achevé. La commune se trouve actuellement en phase de négociation avec le bureau d'architectes. En 2026, le projet sera approfondi et développé. La phase de construction proprement dite pourra débuter au cours de la seconde moitié de l'année 2027.
- L'analyse relative à l'organisation de la circulation autour de la Place du Marché touche à sa fin. À ce stade, il est estimé que la place ne devrait pas être entièrement piétonnisée. Des travaux sont actuellement en cours afin d'élaborer une solution tenant également compte des attentes du tissu commercial. Dès que de nouveaux plans seront disponibles, ils seront présentés et discutés.

- Elle précise que, pour la troisième phase de la promenade de la Moselle, des concertations devront être menées avec le « Service de la Navigation » avant de pouvoir procéder à une planification concrète, une grande partie de la promenade étant située sur le domaine de l'État.
- Projet d'un nouvel atelier communal : celui-ci doit encore être retravaillé, mais prend forme progressivement.
- Création de logements : Avancement des PAP « Pietert » et « Op Flohr », développements en matière de logements abordables pour les jeunes actifs, notamment en ce qui concerne la maison située au rond-point Kummert.
- Il n'y a actuellement aucune nouvelle concernant la promotion des cabinets médicaux, si ce n'est que le CHL ouvrira prochainement un cabinet à Grevenmacher couvrant plusieurs domaines et qu'avec le centre médical au Potaschberg Grevenmacher est bien positionné par rapport à d'autres régions.
- Extension des réservoirs au port de Mertert : la commune s'oppose clairement au projet d'extension envisagé.

Dans ce contexte, la bourgmestre Monique HERMES (CSV) peut une nouvelle fois affirmer cette année : « Mission in progress ».

D'autres points importants, déjà réalisés ou en cours de réalisation, sont notamment les suivants :

- Utilisation du Machera
- Modifications du PAG
- Extension de l'administration communale
- Promotion des commerces locaux
- Poursuite des programmes de soutien aux investissements dans les énergies renouvelables
- Réduction des déchets grâce au nouveau règlement-taxes et introduction d'une nouvelle carte d'accès électronique SIGRE
- Diminution de la pollution lumineuse par l'installation d'un éclairage LED supplémentaire
- Installation de fontaines d'eau potable à différents emplacements
- Trottoir dans la rue « Leitschbaach » et amélioration du parking « Op Flohr » : la bourgmestre Monique HERMES (CSV) précise que ces deux projets étaient déjà prévus au budget 2025, mais qu'il avait été décidé d'attendre la réouverture du pont sur la « Leitschbaach ». Un montant de 422.000 € est dès lors inscrit à ce titre au budget 2026.
- Touch-Screen Reider au „Schweinsmoart“
- Piscine en plein air : grâce à la rénovation du revêtement des bassins, une quantité importante d'eau a pu être économisée
- Réfection de plusieurs routes
- Meilleur éclairage pour certains passages piétons
- Abri pour passagers au « Päiperleksgaart »

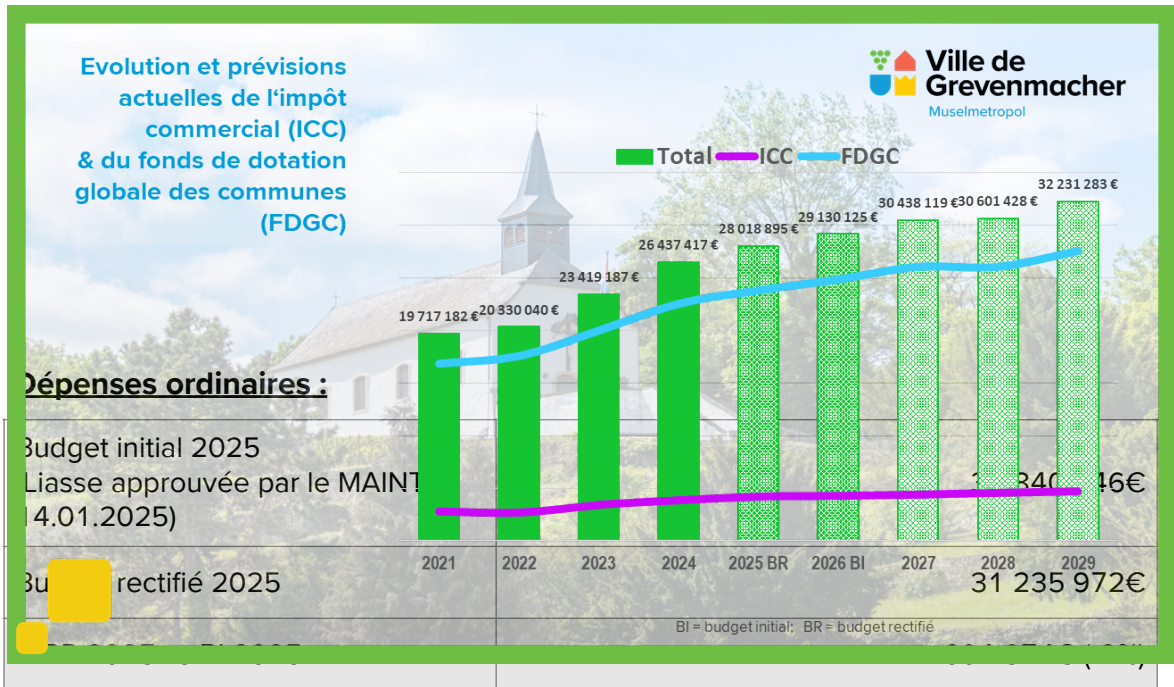
- Projet des sources Geyershof
- Adaptation des tarifs de l'eau
- Acquisition de terrains ou de maisons supplémentaires
- Réfection des chemins ruraux
- Mise en place d'une zone 30 aux abords de l'école fondamentale et dans ses environs
- Réaménagement de la « rue de Wecker »
- Réaménagement de la « rue Syr »
- Au cimetière : l'ascenseur menant au nouveau columbarium sera réalisé prochainement
- Création d'un cimetière forestier

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) indique qu'elle souhaite mettre tout particulièrement en évidence certains postes du budget 2026, pour lesquels les investissements suivants sont prévus :

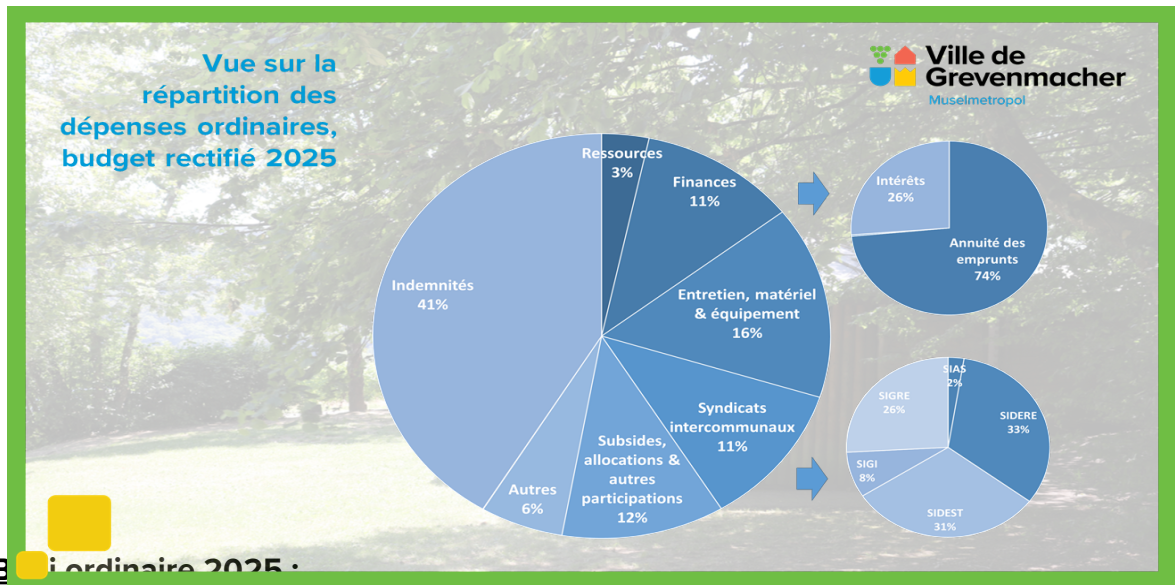
- Digitalisation : jusqu'à 125.000 €
- Acquisition de deux nouveaux véhicules utilitaires et d'une balayeuse : 310.000 €
- Construction d'un local de stockage avec salle « Op Flohr » : 200.000 €
- Chambre froide dans la buvette « Op Flohr » : 35.000 €
- Rénovation de la toiture de la chapelle Sainte-Croix : 120.000 €
- Travaux de cuisine au Bistro Quai : 500.000 €
- iPads et MacBooks pour l'école fondamentale : 32.000 €
- Matériel pédagogique pour l'école de musique : 30.000 €
- Équipement spécifique pour la Maison relais : 62.700 €
- Investissements en faveur des enfants et des jeunes : « Maacher Fräizäitkaart » et activités de vacances
- Révision de la signalisation routière : 30.000 €

Le budget constitue avant tout un document chiffré. Dès lors, un projet qui n'engendre pas de coûts directs pour la commune n'y figure pas. L'engagement quotidien de nombreuses personnes – et en particulier celui du collège échevinal – ne peut être pleinement reflété par ces chiffres. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) adresse des remerciements particuliers à l'échevin Marc KRIER (déi gréng), à l'échevine Liane FELTEN (CSV), ainsi qu'aux membres du conseil communal Madame Carine SAUER (CSV), Monsieur Marc URY (CSV) et Monsieur Rui PEREIRA FERRAZ (CSV). Elle remercie également les conseillers communaux Monsieur Claude WAGNER (DP), Monsieur Patrick FRIEDEN (DP), Madame Claire SERTZNIG (DP), Madame Tess BURTON (LSAP) et Monsieur Metty SCHOLTES (LSAP) pour la collaboration loyale et constructive.

Elle précise en outre que des échanges d'informations ont lieu régulièrement via le groupe WhatsApp commun intitulé « conseil communal et échevinal de Grevenmacher », initiative du conseiller Claude WAGNER (DP), mise en œuvre par l'ancienne conseillère Martine COGNIOUL-LOOS. Pour la bourgmestre comme pour les conseillers municipaux, ce canal constitue un moyen rapide et efficace de transmettre des informations. Elle souligne également que les 11 membres du conseil transmettent une autre valeur importante qui fait souvent défaut dans la société actuelle, à savoir le respect mutuel. Ceci n'est pas seulement



La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique que, comme chaque année, des économies ont pu être réalisées sur les dépenses ordinaires, à hauteur d'environ 600.000 € cette année.



Initial 2025 (Liasse approuvée par MAINT le 14.01.2025)	4 299 824€
Rectifié 2025	6 857 207€

Δ BR 2025 vs BI 2025	+2 557 382€ (+59%)
----------------------	--------------------

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) constate que l'exercice budgétaire 2025 se clôturera – comme les années précédentes – avec un boni ordinaire d'environ 7 millions d'euros. Ce boni est extrêmement important, car il constitue à la fois la base du budget courant et reflète la capacité d'autofinancement de la commune, qui doit être maintenue à un niveau élevé de manière durable.

Recettes extraordinaires :

Budget initial 2025	14 834 208€
Budget rectifié 2025	7 661 913€
Δ BR 2025 vs BI 2025	-7 172 294€ (-48%)

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique en outre que grâce à la gestion toujours aussi bonne et responsable du budget communal, il n'a pas été nécessaire de recourir à la totalité du crédit initialement prévu.

Elle précise que sur le crédit de 9,5 millions d'euros prévu pour 2025, seuls 6 millions d'euros ont été utilisés. Le montant du crédit a donc été ramené à 6 millions d'euros dans le budget modifié, ce qui correspond à une réduction de 3,5 millions d'euros, soit 37%, par rapport à la prévision initiale.

Dépenses extraordinaires :

Budget initial 2025	21 862 301€
Budget rectifié 2025	19 872 059€
Δ BR 2025 vs BI 2025	-1 990 241€ (-9%)

Conclusion concernant le budget rectifié 2025

Résultat final du budget rectifié 2025 :

Résultat ordinaire	6 857 207€
Résultat extraordinaire	-12 210 145€
Report boni 2024	7 289 382€
Résultat final BR 2025	+1 936 443€

Pour conclure, la bourgmestre Monique HERMES (CSV) constate que le budget rectifié 2025 se clôturera avec un boni de plus de 1,9 million d'euros.

Budget initial 2026 :

Recettes ordinaires :

Budget rectifié 2025	38 093 179€
Budget initial 2026	38 831 879€
Δ BI 2026 vs BR 2025	+738 699€ (+2%)

Dépenses ordinaires :

Budget rectifié 2025	31 235 972€
Budget initial 2026	33 943 538€
Δ BI 2026 vs BR 2025	+2 707 565€ (+9%)

Explications concernant les dépenses ordinaires :

1. Budget relatif aux frais de personnel

Budget initial 2025	12 054 630€
Budget rectifié 2025	12 206 276€
Δ BI 2026 vs BR 2025	+151 646€ (+1%)

Budget initial 2026	13 577 124€
---------------------	-------------

Δ BI 2026 vs BR 2025

+1 370 847€ (+11%)

Mesures réalisées en 2025 :

- **ERMG** : du nouveau personnel a été engagé dans les sections percussion (remplacement suite à un départ à la retraite) et chœur (remplacement suite à un départ à la retraite), ainsi que dans le domaine de l'éveil musical et du théâtre.
- **Nouvelles embauches** : une maîtresse-nageuse a été recrutée ; au service horticole, le contrat de travail d'un jardinier a été transformé en contrat à durée indéterminée (CDI), le statut d'un employé municipal est passé de « employé communal » à « fonctionnaire » ; par ailleurs, une personne a été engagée dans le domaine de la communication et des relations publiques, de même qu'un ingénieur-technicien et un agent communal.

Mesures inattendues réalisées en 2025 :

- Service horticole : recrutement d'une jardinière
- Secrétariat : recrutement d'un fonctionnaire B1
- Centre culturel Machera : nouvelle directrice suite à une démission

Mesures non réalisées mais prévues pour 2025 :

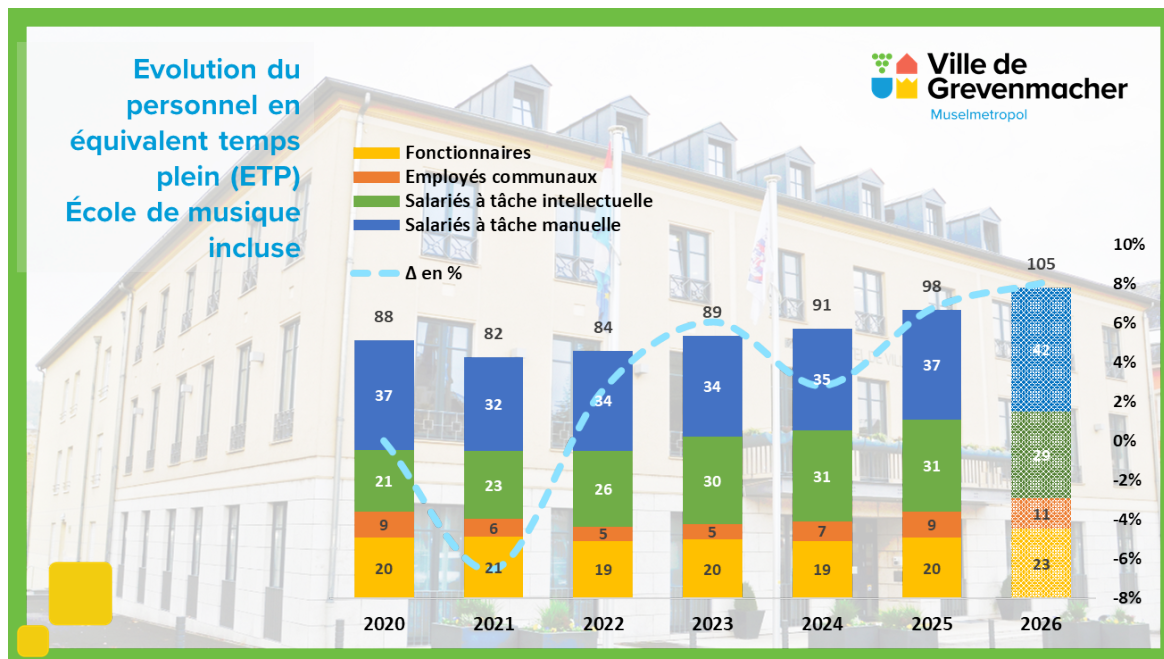
- Recrutement d'un responsable technique B1
- Recrutement bureau du personnel B1 ou C1

Mesures planifiées pour 2026 :

Entrée prévue	Poste	Nature
Janvier 2026	Employé des ressources humaines C1 ou B1	Nouveau
Janvier 2026	Responsable technique B1	Nouveau
Février 2026	Fonctionnaire B1 (50%) Machera	Nouveau
Février 2026	Technicien événementiel	Remplacement
Mars 2026	Maître-nageur	Remplacement
Mai 2026	Futur contremaître de l'atelier communal	Nouveau
Juillet 2026	Expéditionnaire C1 Secrétariat	Nouveau
Juillet 2026	Juriste A1	Nouveau
Septembre 2026	Ouvrier communal	Remplacement
Septembre 2026	Ouvrier communal	Remplacement

Octobre 2026	Horticulture	Remplacement
--------------	--------------	--------------

En outre, une augmentation de l'indice est prévue au troisième trimestre et la valeur du point augmentera de 0,5% à partir du 1er janvier 2026 (accord salarial).



2. Coûts de financement :

- **Intérêts de crédits :**

Budget rectifié 2025	915 000€
Budget initial 2026	1 063 269€
Δ BI 2026 vs BR 2025	+148 269€ (16%)

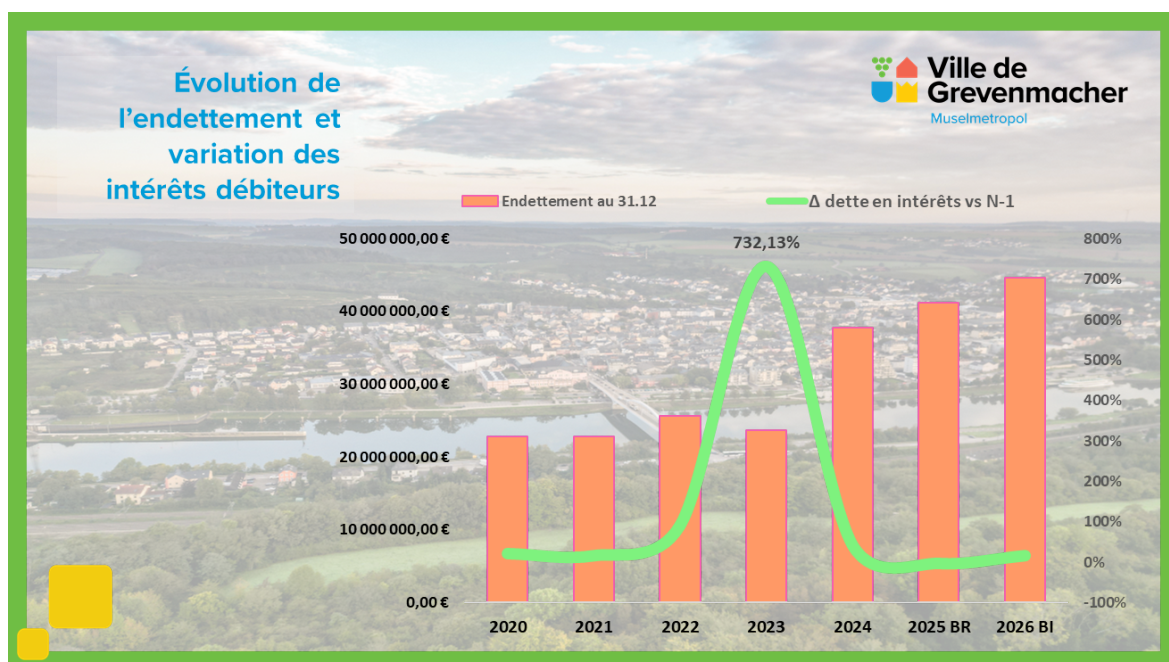
- **Annuités des crédits :**

Budget rectifié 2025	2 550 000€
Budget initial 2026	2 556 134€
Δ BI 2026 vs BR 2025	6 134€ (0%)

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique que les charges financières continueront globalement d'augmenter en 2026, en raison du nouvel endettement, mais dans une mesure moindre que les années précédentes. Il convient de mentionner qu'un crédit auprès

de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État arrive à l'échéance le 31 décembre 2025, ce qui allégera la charge d'un crédit.

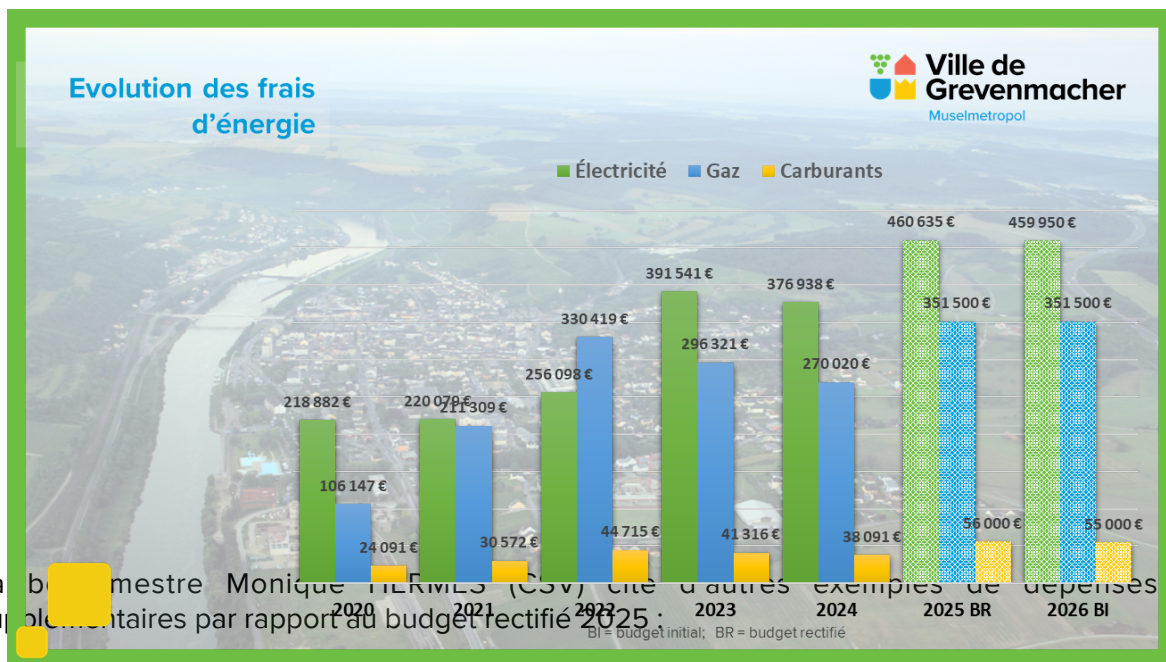
En ce qui concerne l'évolution des taux d'intérêt, on part actuellement du principe que ceux-ci resteront plutôt stables. Elle souligne que, ces dernières années, la plupart des crédits contractés étaient à taux fixe, de sorte que d'éventuelles hausses des taux d'intérêt à l'avenir ne devraient avoir qu'un impact limité sur la capacité financière de la Ville de Grevenmacher.



3. Coûts de l'énergie :

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique que les prix de l'énergie, tant pour l'électricité que pour le gaz, ne devraient vraisemblablement pas augmenter pour les communes au cours de l'année à venir, mais au contraire diminuer.

Elle souligne toutefois que les efforts visant à réduire la consommation d'énergie au sein de la commune se poursuivent, notamment par le remplacement de nouveaux luminaires de voirie par des éclairages LED.



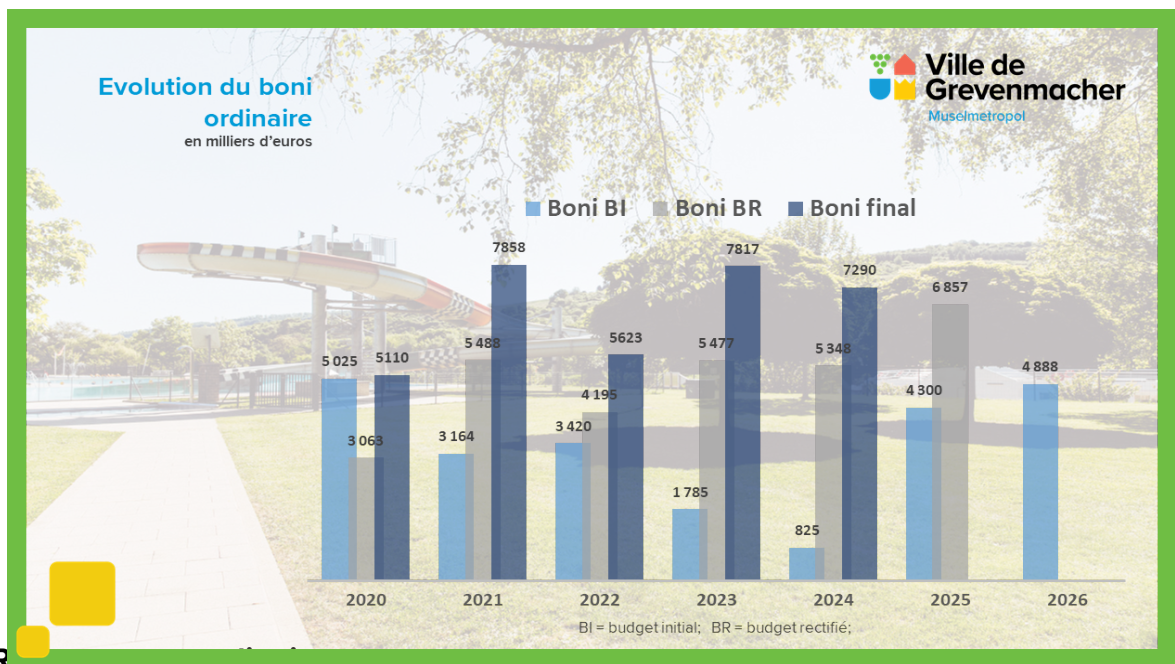
La bourgmestre Monique HERMES (CSV) cite d'autres exemples de dépenses supplémentaires par rapport au budget rectifié 2025 :

- Allocation de vie chère : +140.000 €
- Machera (marketing et organisation d'événements) : +139.500 €
- Achat de nouvelles poubelles (papier et verre) : +90.000 €
- SIDERE : +44.000 €
- SIAS : +43.000 €

Résultat ordinaire 2026 :

Recettes ordinaires 2026	38 831 879€
Dépenses ordinaires 2026	33 943 538€
Résultat ordinaire BI 2026	+4 888 341€

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique que l'année 2026 devrait se clôturer avec un boni ordinaire solide d'environ 4,9 millions d'euros, et ce, comme on le sait, malgré un contexte macroéconomique qui reste difficile.



Budget rectifié 2025	7 661 913€
Budget initial 2026	10 372 137€
Δ BI 2026 vs BR 2025	+2 710 224€ (+35%)

Dépenses extraordinaires :

Budget rectifié 2025	19 872 059€
Budget initial 2026	16 754 397€
Δ BI 2026 vs BR 2025	-3 117 662€ (-16%)

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique que le crédit a également permis de réaliser des économies substantielles par rapport au plan pluriannuel financier initial :

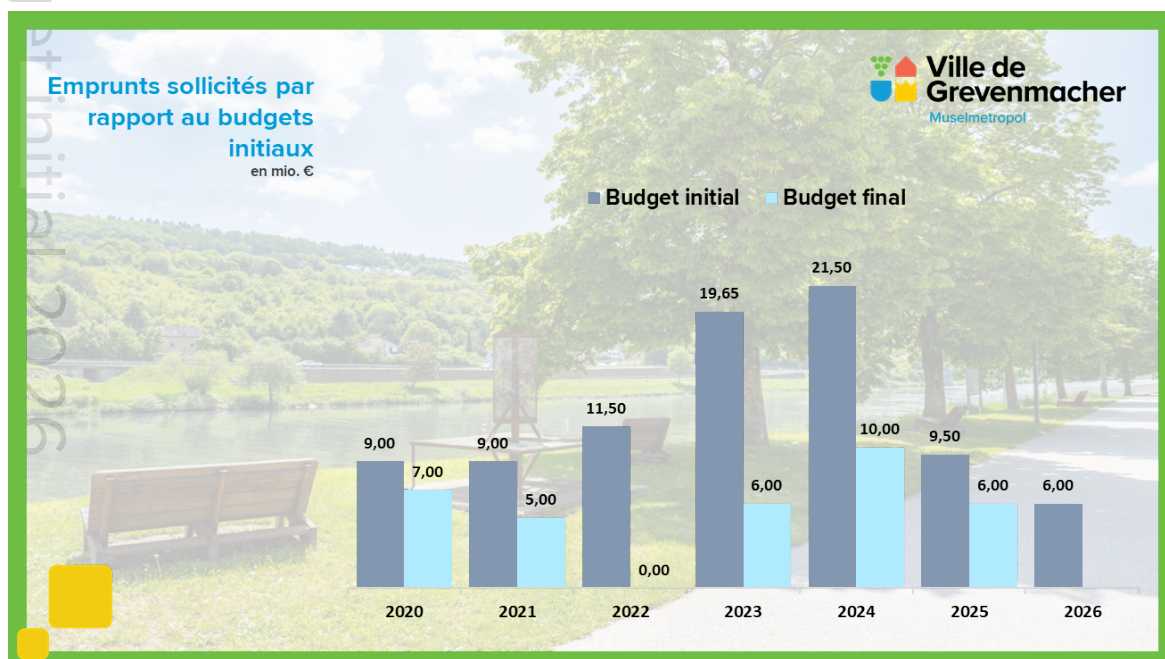
➤ Crédit 2025	→ 6.000.000 €
Nouveau crédit 2026	→ 6.000.000 €
Total 2025+2026	→ 12.000.000 €



Prévisions PPF 2025+2026 : 23.180.000 €
▲ - 11.180.000 €

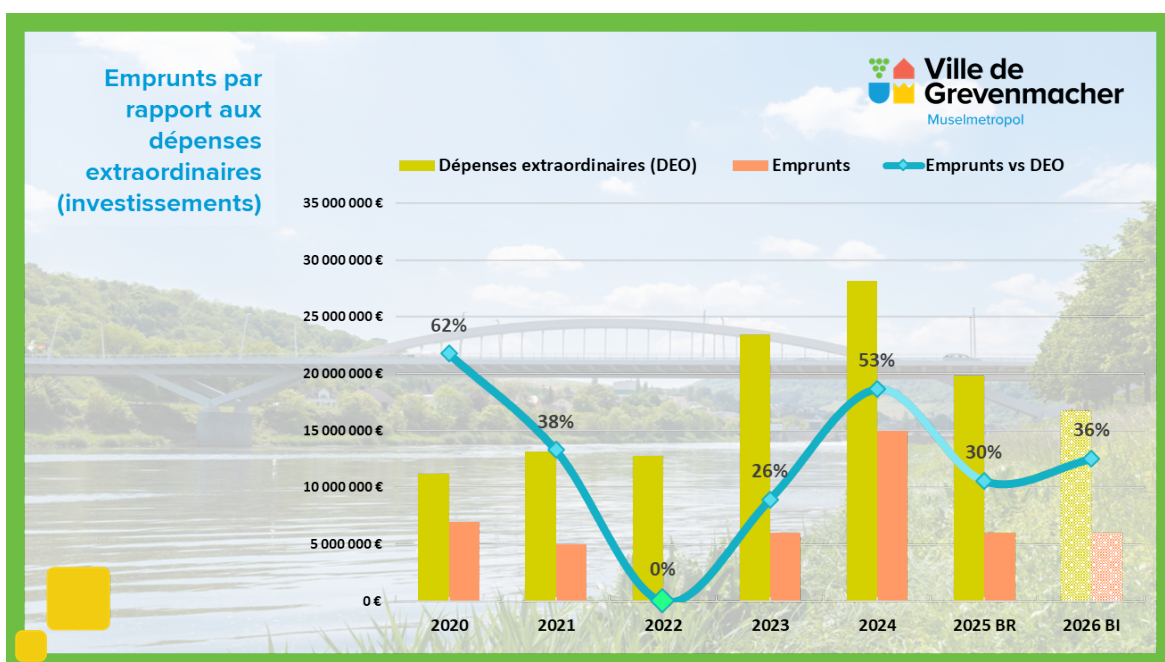
Si l'on compare ce chiffre avec le plan pluriannuel financier (PPF) pour 2025 et 2026, qui prévoyait initialement 23.180.000€, la Ville de Grevenmacher a besoin d'environ 11.180.000 € de moins que prévu.

C'est le résultat d'une gestion responsable des finances communales.



Conclusion concernant le budget initial 2026

Résultat ordinaire	4 888 341€
Résultat extraordinaire	-6 382 260€
Report boni 2025	1 936 443€
Résultat final BI 2026	442 524€



➔ **2026:**

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) réitère que des investissements importants seront réalisés pour améliorer la qualité de vie des citoyens : travail, logement, culture et loisirs

seront liés entre eux, y compris dans le nouveau quartier PAP Pietert, grâce à la construction de nouvelles infrastructures adéquates et à des investissements en faveur des enfants et des jeunes.

Elle souligne également l'importance de développer les services communaux en recrutant du personnel adapté, car la commune est un service public. Les employés doivent faire face à un nombre croissant de tâches et à une charge de travail toujours plus importante, ce qui se ressent dans tous les domaines.

En résumé, il s'agit une nouvelle fois d'un budget structurel plein d'optimisme, de courage et de responsabilité pour le bien-être de la Ville de Grevenmacher et ses habitants, qu'elle a le plaisir de présenter aujourd'hui. Elle tient à remercier tout particulièrement M. Ralph WAGNER du service financier pour la mise en musique, Mme Carine MAJERUS, secrétaire communale, Mme Jessica STEFFEN, responsable du service personnel, et M. Yves CHRISTEN, responsable du service technique, ainsi que tous les autres collaborateurs et collaboratrices qui ont activement contribué à l'élaboration du présent document.

8. Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) informe sur l'état actuel du dossier Tanklux. Début novembre, onze dossiers ont été transmis par le Ministère de l'Environnement ainsi que deux dossiers par l'Inspection du travail et des mines. La commune a suivi scrupuleusement les instructions, examiné les documents en détail, informé les communes voisines et sollicité une prolongation de délai, laquelle a été refusée.

Afin d'informer la population, des SMS ont été envoyés. Par ailleurs, une réunion avec ENECO a eu lieu et des interviews ont été accordées à RTL, Radio 100,7, au « Trierischer Volksfreund » et à SWR 3. À la suite d'une rencontre avec les communes voisines, une prise de position commune a été élaborée et publiée.

Lors du prochain conseil communal, une motion contre l'extension prévue sera introduite, laquelle est juridiquement couverte. La commune de Mertert-Wasserbillig déposera également une motion correspondante. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) souligne que toutes les démarches possibles seront entreprises afin d'empêcher le projet. La motion sera transmise aux membres du conseil communal dès qu'elle sera disponible.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) se félicite de l'unité au sein du conseil communal et remercie la bourgmestre pour l'information régulière et de qualité. Il s'enquiert des raisons pour lesquelles la prolongation de délai demandée a été refusée. Il est précisé à ce sujet qu'une telle prolongation n'est pas prévue par la loi. Le délai d'introduction d'une opposition court jusqu'au 22 décembre 2025. ENECO ainsi que l'avocat mandaté sont associés à la procédure.

Pour conclure, la bourgmestre Monique HERMES (CSV) indique que l'ensemble des membres du conseil communal peut consulter à tout moment les documents y relatifs. Elle ajoute qu'endéans deux jours, environ 300 signatures ainsi que des courriels et prises de position de citoyens opposés à l'extension ont été reçus.

9. Questions au collège échevinal.

Le conseiller Metty SCHOLTES (LSAP) :

- Il s'enquiert d'un mur situé dans la partie supérieure du vignoble, en direction de Machtum, qui présente des dommages de plus en plus importants. Il demande si la commune pourrait éventuellement prendre des mesures à cet endroit. M. Yves CHRISTEN, du service technique, répond que le propriétaire du mur l'aurait informé déjà depuis longtemps de son intention de faire rénover le mur.